

ma part, je fais référence au seuil de pauvreté. Le fait de confier des enfants à des familles ne disposant pas des moyens financiers suffisants pour subvenir, convenablement, aux besoins de l'enfant m'inquiète. Je ne demande pas que la famille d'accueil soit en mesure de payer à l'enfant un home-cinéma ou de l'emmener à Disneyland tous les mois. Les familles que l'étude visait sont en réelle difficulté financière. Je suis d'accord avec vous à propos qu'il faut privilégier la solidarité intrafamiliale et l'accueil par des proches. Toutefois, quand les revenus d'une famille se situent en dessous du seuil de pauvreté, l'État doit s'assurer que cet enfant ne soit pas placé dans une situation de pauvreté.

1.5 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Erasmus et aide à la jeunesse»

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, le programme européen Erasmus fête ses 30 ans cette année. Depuis sa création en 1983, plus de 91 000 Belges francophones ont pu en profiter et sont partis se former à la rencontre d'autres jeunes Européens. Ce programme a été revu récemment pour devenir Erasmus+, pour la période 2014-2020.

Un de ses grands changements réside dans son ouverture à un public plus large. Auparavant, seuls les universitaires étaient concernés; à présent, le programme devrait pouvoir financer des initiatives dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le but est de favoriser la mobilité de la jeunesse au sein de l'Union européenne, en ce compris la jeunesse défavorisée. Je pense notamment aux initiatives de l'éducateur Nabil Mahjoubi qui s'occupe des jeunes défavorisés et qui a réussi à obtenir des budgets Erasmus via le Bureau international jeunesse (BIJ). Je me réjouis de l'élargissement d'un programme qui était sans doute un peu trop élitiste, car je sais que les expériences de rencontres internationales sont toujours enrichissantes pour les jeunes.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si des projets des services d'aide à la jeunesse ont pu bénéficier du programme Erasmus+? Existe-t-il une collaboration entre vos services et ceux du BIJ? Pensez-vous qu'il serait bénéfique d'appuyer les initiatives qui visent à offrir aux jeunes défavorisés la possibilité de partir à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de

la Promotion de Bruxelles. – Tout comme vous, je suis convaincu de l'intérêt de soutenir les initiatives visant à offrir à des jeunes plus défavorisés la possibilité de vivre une expérience de mobilité. Elle permet de renforcer leur participation active dans la société, leur capital social et leurs compétences. Je constate que le secteur de l'aide à la jeunesse semble également partager cette vision, puisque de tels échanges sont régulièrement organisés depuis de nombreuses années.

Ainsi, rien que depuis 2014, au moins quatre services d'AMO ont organisé de tels échanges dans le cadre du nouveau programme Erasmus+. Je me permets à ce sujet d'apporter une correction à vos propos et de préciser qu'Erasmus+ n'est pas l'élargissement du bien connu programme Erasmus à d'autres publics que les étudiants de l'enseignement supérieur, mais bien le rassemblement sous un seul nom et dans un programme rationalisé et cohérent de différents mécanismes européens de soutien qui existaient déjà auparavant.

La coopération entre les services de l'aide à la jeunesse et le BIJ existe et fonctionne. Il me semble d'ailleurs manifeste que ce dernier partage cet objectif de participation sociale de jeunes moins favorisés, qu'ils soient pris en charge ou non par l'aide à la jeunesse.

Il n'en reste pas moins qu'un accompagnement spécifique doit parfois être mis en place pour que les adolescents les plus défavorisés puissent malgré tout vivre de telles expériences. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé d'agréer Dynamo International, un service de mobilité pour jeunes en difficulté, en tant que projet pédagogique particulier de l'aide à la jeunesse. Ce service a pour mission d'accompagner des jeunes dans la réalisation de projets internationaux, soit individuellement, soit par le biais de services existants, tels des AMO, afin de faciliter l'égalité d'accès à ces programmes internationaux.

1.6 Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Agréments attribués à l'ISPPC»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans le cadre du budget 2017 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sept millions d'euros ont été dégagés afin de répondre à la problématique des bébés dits «parqués» par la création de deux nouveaux centres d'accueil d'urgence (CAU), un à Bruxelles et un dans le Hainaut, qui répondent à la prise en charge de 150 enfants par an, par la création de nouvelles places résiden-